



Newsletter n°21



Avis du CNO du 24 mars 2016 relatif à l'ostéopathie crânienne

A la demande du Conseil National, un rapport a été rédigé par le CORTECS (Collectif de Recherche transdisciplinaire esprit critique et sciences) et remis à Pascale MATHIEU, Présidente du CNO, et en présence d'autres élus du CNO, par Albin GUILLAUD co-auteurs et masseur kinésithérapeute.

Sur 84 000 Masseurs Kinésithérapeutes inscrits à l'Ordre, plus de 8 000 exercent l'ostéopathie.

Ce rapport est un outil d'aide à la décision et aux choix thérapeutiques qui doivent s'inscrire dans le respect de la déontologie et des données de la science.

L'étude porte sur deux techniques d'ostéopathie crânienne :

A – La mobilité des os du crâne en général

B – Le MRP (Mécanisme Respiratoire Primaire)



Cet ouvrage est richement rempli en trois parties :

- 1- Les concepts fondamentaux de l'ostéopathie crânienne
- 2- La place disciplinaire qu'occupe l'ostéopathie crânienne
- 3- Une revue de la littérature et une analyse de la documentation scientifique

Vous pouvez le trouver, en suivant ce lien

<http://www.ordremk.fr/2016/01/29/rapport-sur-losteopathie-cranienne/>



Conclusion déontologique

Selon les travaux publiés par le CORTECS, les techniques d'ostéopathie crânienne ne s'appuient à ce jour sur aucune hypothèse scientifiquement validées et ne bénéficient d'aucune preuve d'efficacité thérapeutique.

Le kinésithérapeute qui pratique l'ostéopathie doit veiller en toutes circonstances à respecter les obligations déontologiques, et ne peut proposer à ses patients un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé.

Elles ne sont donc pas à ce titre des soins conformes aux données de la science et sa pratique par un kinésithérapeute constitue une dérive thérapeutique.

Emmanuel BOISSEAUD
Président du CDOMK16